



Notre loisir sans contraintes

GROUPEMENT DE L' AISNE - 02

Messieurs les Présidents,

Vous trouverez ci-joint un petit rappel pour le bon fonctionnement de cette saison 2026.

Paniers de voyage : A la réunion des Présidents, des pochoirs avec un numéro correspondant à votre groupe de lâcher vous a été distribué, ce marquage doit se faire sur la petite porte d'enlogement avec **une couleur bien précise** qui est indiquée dans « **groupe de lâcher sur le site du 02** ». A l'arrière du panier en haut à gauche à l'emplacement de votre ancien numéro, veuillez coller une étiquette correspondant au nom de votre société.

Le couvre-sol de vos paniers, copeaux de bois, paille, carton est à votre choix, en cas d'interdiction de paille sur un lieu de lâcher celui-ci vous sera communiqué sur le site du 02 ou par mail.

Abreuvoirs : Un certain nombre vous a été distribué, c'est vous qui avez la charge de vos propres abreuvoirs pour le nettoyage qui vous seront rendus le weekend suivant au retour de vos paniers vides. Pour tout manquement ou abreuvoir cassé, veuillez contacter Mr Fabien Bauchet responsable du transport qui vous en remettra au ramassage la semaine suivante.

Ramassage : Au passage du camion le chauffeur aura la charge d'enregistrer le nombre de paniers pour le concours, le nombre de paniers vides rendus, sera indiqué également le nombre de pigeons en partance pour le concours sur ce registre qui devra être justifié par le nom, prénom et signature du responsable de la société au chargement des paniers.

Veuillez bien respecter les heures du passage du camion, le chauffeur n'attendra pas si vous n'avez pas fini d'enloger, vous serez dans l'obligation de rapatrier vos paniers à un point de ramassage suivant.

En cas de non-participation sur un concours : Veuillez prévenir Mr Fabien Bauchet responsable du transport au plus tard le jeudi 18 heures, votre société ne participant pas au concours, vous serez dans l'obligation de faire une permanence pour récupérer vos paniers vides qui sera rendu au passage du camion, pour toute absence nous laisserons les paniers vides devant votre local et nous nous retirons de toute responsabilité.

Facturation : A chaque fin de mois vous recevrez la facturation concernant le nombre de paniers comptabilisés sur les différents concours de votre société. Celle-ci devra être **réglée sous huit jours**, en cas d'oubli vous recevrez un dernier rappel ou vous devrez être à jour avant le weekend du concours qui arrive pour que le camion puisse avoir l'ordre de passer récupérer vos paniers de pigeons.

Sur cette facturation apparaîtra les 0,50 euros par amateur pour chaque catégorie sur les différents concours (général, femelles, yearlings, les jeunes ne rentrent pas en considération) cela est dans le but de financer la formation des chauffeurs (DDPP) afin d'être en règle sur le transport de nos pigeons.

Classificateur : Pour toute aide ou réclamation diverses ne pas hésiter à solliciter la secrétaire Madame Sonia Taine qui est l'unique référente auprès du classificateur.

Observation, question diverses : Ne pas hésiter de contacter le Président de la commission qui est concerné, merci.

BONNE SAISON 2026 A TOUS !

Le bureau du groupement de l'Aisne

